**Auto école maisonneuve**

31 rue de vesoul

25000 besancon

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation…

## Article 2 : Consignes de sécurité

* consignes d'incendie;
* interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
* interdiction de fumer…

## Article 3 : Accès aux locaux

* horaires de l'établissement ;
* accès libres à la salle de code, au simulateur ...

## Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques Entraînements au code

* modalités d'accès à la salle (horaires ... ), d'utilisation du DVD, de la Box et du boitier de réponse ;
* modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code…

## Cours théoriques

* liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
* modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

## Cours pratiques

* évaluation de départ ;
* livret d'apprentissage;
* modalités de réservation et d’annulation des leçons de conduite ;
* déroulement d’une leçon de conduite ; - retard...

## Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

## Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ; - conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

## Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ; - gestion des absences, des retards ...

## Article 8 : Comportement des stagiaires

* comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
* respect du personnel enseignant et des autres élèves ...
* Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...